

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 39 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 22 juin à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie).

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain.

OBJET : Convention avec le Parc du Queyras relative à l'entretien des sentiers de responsabilité communale.

Madame le Maire indique que la convention a pour objet de préciser les modalités d'entretien des sentiers de compétence communale sur l'ensemble du territoire classé Parc naturel régional du Queyras.

L'objectif est d'avoir sur le territoire du Parc un dispositif d'entretien en bon état des sentiers et de la signalétique. L'entretien est assuré annuellement en fonction du dispositif de veille.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Accepte les termes de la convention
- Charge Madame le Maire de signer la convention

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie

